

Sélection internationale Lettres 2026

Département Arts

Appréciations d'ensemble

Cette année, le nombre de candidatures à la Sélection internationale lettres pour le département des Arts s'est élevé à 9 dossiers recevables. Ce volume est stable par rapport aux sessions précédentes, mais il traduit une répartition géographique diversifiée, les candidatures provenant du Liban, de la Côte d'Ivoire, du Malawi, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Russie, du Brésil, de la Chine et de la République dominicaine.

Le jury souligne la diversité des aires culturelles représentées et la richesse potentielle des objets de recherche proposés. Toutefois, il constate une hétérogénéité importante dans la qualité des dossiers, tant du point de vue de la construction du projet scientifique que de la maîtrise des outils méthodologiques propres aux disciplines concernées. Plusieurs candidatures témoignent d'un intérêt réel pour les arts de la scène, le cinéma ou l'histoire de l'art, mais demeurent insuffisamment problématisées ou trop descriptives dans leur formulation.

Le jury regrette également que certains projets restent encore trop étroitement ancrés dans une approche monographique, sans mise en perspective comparatiste suffisamment affirmée. Il encourage les candidates et candidats à inscrire davantage leurs objets d'étude dans des problématiques de recherche identifiées, en dialogue avec les champs théoriques contemporains des études cinématographiques, théâtrales, de la musicologie et de l'histoire de l'art.

Parmi les dossiers examinés, un seul a franchi le seuil d'admissibilité, en histoire de l'art. Il se distingue par la qualité de sa structuration et la densité de sa réflexion critique.

Le jury a relevé, dans plusieurs cas, une maîtrise inégale de la langue française, susceptible de limiter la précision de l'argumentation scientifique. Le jury insiste enfin sur l'importance de la faisabilité des projets et de leur articulation avec les ressources de formation et de recherche disponibles au sein de l'établissement. L'inscription des projets dans les champs du cinéma, du théâtre, de la musicologie ou de l'histoire de l'art doit être explicitée avec davantage de rigueur, notamment en ce qui concerne les corpus, les méthodologies mobilisées et les perspectives d'encadrement.

L'épreuve écrite

Le format des épreuves d'admission est demeuré inchangé en 2026. L'épreuve écrite de spécialité en histoire de l'art consistait en une réflexion problématisée à partir d'une question en lien avec les enjeux théoriques de la discipline représentée : « Ecriture et arts visuels dans l'art en Europe au XX^e siècle ».

Le candidat devait structurer une réponse argumentée mobilisant à la fois ses connaissances empiriques et ses outils conceptuels. Le jury a globalement apprécié la capacité du candidat à mobiliser des références théoriques issues de l'histoire de l'art. Toutefois, il regrette que le devoir soit resté insuffisamment problématisé, peinant à articuler son objet de recherche avec

des enjeux plus larges. La qualité de la langue écrite est moyenne, avec parfois des difficultés de formulation nuisant à la précision de l'analyse.

L'épreuve orale

L'épreuve orale reposait sur l'analyse de trois documents en lien avec les thématiques du projet du candidat, suivie d'un entretien consacré au projet de recherche et à son inscription dans un environnement académique adapté. Le jury a apprécié que le candidat soit capable de proposer une lecture située des œuvres, en mobilisant des outils d'analyse variés. L'entretien a également permis d'évaluer la cohérence du projet de recherche et sa faisabilité.

L'unique candidat admissible a donc été admis.

Karol Beffa et Françoise Zamour